

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **47 (1952)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique

A la section neuchâteloise du Heimatschutz

C'est à Grandson qu'a eu lieu, le 29 septembre, l'assemblée annuelle de la section neuchâteloise de la Ligue pour la sauvegarde du patrimoine national.

Les membres de La Chaux-de-Fonds sont descendus dans deux cars et en passant par Neuchâtel, ont pris les participants habitant le Bas. Cent cinquante personnes se sont alors réunies dans la salle des chevaliers du château. M. René Junod, de La Chaux-de-Fonds, le très dévoué président de la section, présenta un magistral rapport retraçant la marche du Heimatschutz neuchâtelois. Il releva que grâce à un certain nombre d'interventions judicieuses, faites par le comité cantonal, plusieurs valeurs du patrimoine national en notre canton ont été préservées de la destruction.

Après cet intéressant exposé, les comptes furent présentés par le pasteur Roger Luginbuhl, de La Chaux-de-Fonds, secrétaire-caissier. Les 219 membres de la section ont fourni des cotisations pour 2906 fr.; la société a dépensé 4678 fr. Il y a donc un déficit de 1670 fr. environ, provenant du don de 2500 fr. que la section neuchâteloise fit pour la restauration du beau temple de La Sagne. Cet effort financier eut l'heureux résultat d'obtenir, en complément, un subside de 5000 fr. du Heimatschutz suisse.

Après l'assemblée, les participants, grâce à l'amabilité de sa propriétaire, Mme G. de Blonay, visitèrent de fond en comble le magnifique château de Grandson.

Une aimable réception eut lieu ensuite à la Lance, la vieille chartreuse du XII^e siècle, située presque à la frontière neuchâteloise. M. et Mme Hugues Jequier, de Paris, accueillirent très généreusement leurs nombreux visiteurs.

J. B.

Chronique fribourgeoise

La section fribourgeoise se préoccupe actuellement de la législation en matière de protection des sites. Alors que de nombreux cantons ont largement fait usage de la faculté que leur donnait l'article 702 du Code civil suisse d'apporter d'utiles restrictions aux droits de propriété, le nôtre n'a guère suivi leur exemple. La loi cantonale d'application du Code civil exige seulement du propriétaire, lorsque la conservation d'un site est reconnue d'intérêt général (pour des raisons artistiques, scientifiques ou esthétiques), qu'il ne détruise ni ne modifie le monument ou l'état des lieux sans en avoir prévenu le Conseil d'Etat. Et ce dernier ne peut intervenir qu'en expropriant l'immeuble ou le fonds: une telle protection est illusoire.

Aussi n'a-t-il pas été possible jusqu'à maintenant de sauvegarder efficacement les rives des lacs de Morat et de la Gruyère. Il est impossible, en particulier, de prévoir des zones où la construction serait interdite, d'autres où elle serait soumise à certaines conditions.

Le comité cantonal, en collaboration avec la sous-section de la Gruyère, s'est mis en rapport avec le département de Justice. Tout le problème est à l'étude et l'on ne désespère pas de voir présenter au Grand Conseil, dans un avenir assez rapproché, un projet de modification de la loi.

Il faut souhaiter que les législateurs fribourgeois veuillent bien s'inspirer de ce qui a été fait dans d'autres cantons, et qu'ils sachent concilier le respect de la propriété avec une protection réelle du patrimoine fribourgeois.

S'ils prennent les dispositions qui s'imposent, notre section disposera enfin des armes nécessaires à sa mission.

J. R.

Bibliographie

Pierre Girard: *La Suisse Romande*. 222 pages, 168 héliogravures. Paris-Grenoble, 1951.

Une trentaine de volumes signés par Mauclair, Pourrat, Guitton, Faure, Dauzat, Pilon, Escholier entre autres, composent la collection *Les Beaux Pays*. En demandant à Pierre Girard *La Suisse Romande*, l'éditeur Arthaud de Grenoble a devancé la renommée. Qu'il mérite de compliments! L'homme de son choix en effet n'était pas encore lauréat international de St-Vincent, non plus que de Genève. — Ainsi, du monde enchanté que peuplent des Walkyries, des financiers, des musiciens, d'étranges pédagogues, amateurs de jets d'eau, de pulmans ou de bistrots, le romancier de l'aventure est revenu

pour repartir. Il est certain que ses fidèles mêlés à l'escorte de photographes excellents l'accompagnent, mais en silence, car ici le maître l'exige. Loin de vanter le paysage à la façon d'un gros propriétaire, Girard en fait les honneurs avec la discrétion d'un gentleman qui, pour tout l'or de la terre, se refuserait à convenir que sa fille est jolie. Au seuil de l'Helvétie, il s'efface donc afin de réserver à ses hôtes la joie de la surprise. Et, à la retenue de l'auteur s'accorde la tenue du livre orné de 168 héliogravures en grand format. Il fallait bien cette abondance pour inspirer aux indigènes que nous sommes « l'envie de recommencer le voyage », selon la suggestion du préfacier.